



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **6 JUIN 2023**, à 19h30, au Centre communautaire situé au 104, rue du Foyer, à laquelle séance sont présents Monsieur Richard Thibault, maire, et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Absent :

Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire. Est aussi présente Madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'ordre du jour, tel que reproduit, soit et adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2023 ;

3.2 - Séance extraordinaire du 9 mai 2023 ;

4- MOT DU MAIRE

5- CORRESPONDANCE

5.1 Appui / 4^e édition de la marche de la solidarité / Fondation Rayon d'Espoir ;

5.2 Correspondance / Chevalier de Colomb (Conseil 10083) / Remerciements ;

5.3 Demande d'accès à l'information / Journal municipal ;

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 – LÉGISLATION

7.1 Avis de motion / Règlement # 2023-05 / Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux ;

7.2 Adoption / Premier projet de règlement / Règlement #2023-05 / Règlement décrétant les modalités de publication des avis publics municipaux ;

8 - ADMINISTRATION - GESTION DES SERVICES

8.1 Adoption / Dépenses / Mai 2023 ;

8.2 Motion de félicitations / Mme Marie Asselin ;

8.3 Résolution / Mandataire SAAQ / Demande de soutien et d'appui ;

9- TRAVAUX PUBLICS – AQUEDUC-ÉGOUTS

9.1 Dépôt / Rapport / Directeur des travaux publics / Mai 2023 ;

2023-06
85



N° de résolution
ou annotation

2023-06
86

2023-06
87

2023-06
88

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Dépôt / Rapport / Directeur du service d'incendie et de sécurité publique / Mai 2023 ;
10.2 Résolution / Ministère des Transports du Québec (MTQ) / Sécurité routière / Route 281 ;

11- URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 11.1 Résolution / Demande PIIA / 13 rue Principale ;
11.2 Résolution / Demande PIIA / 3 Côte du Moulin ;

12 - VARIA

13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE

3.2 - Séance extraordinaire du 9 mai 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 soit adopté et dispensé de lecture.

ADOPTÉE

4 - MOT DU MAIRE

Monsieur Richard Thibault, maire, procède à la lecture du mot du maire.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Appui / 4e édition de la marche de la solidarité / Fondation Rayon d'Espoir

ATTENDU la réception d'une demande d'appui de la part de la « *Fondation Le Rayon d'Espoir* » datée du 15 mai 2023, pour une demande d'appui d'un montant de 350\$;

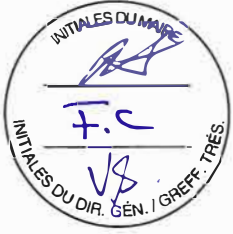
ATTENDU QUE cet appui financier est demandé aux Municipalités ayant un CHSLD sur leur territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Roy, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER un appui financier d'un montant de 350\$ à la « *Fondation Le Rayon d'Espoir* », dans le cadre de la 4e édition de la « *Marche de la Solidarité* ».

ADOPTÉE

5.2 - Correspondance / Chevaliers de Colomb (Conseil 10083) / Remerciements



N° de résolution
ou annotation

2023-06
89

2023-06
90

Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil une correspondance reçue de la part des « *Chevalier de Colomb (Conseil 10083)* » de Saint-Raphaël, datée du 16 mai 2023, concernant l'envoi de remerciements à la Municipalité pour sa collaboration dans la tenue de l'activité du dîner de la fête des mères tenue le 14 mai au centre communautaire.

5.3 - Demande d'accès à l'information / Journal municipal

Monsieur Frédéric Corneau, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil une demande d'accès à l'information concernant le journal municipal.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes

Questions :

- 1 - Asphaltage - Lac-aux-Canards ;
- 2- Taxation 2024 - Scénarios envisageables ;
- 3- Asphaltage - 1ère Avenue ;
- 4- Écoulement des eaux - Avenue St-Paul

7 - LÉGISLATION

7.1 - Avis de motion / Règlement # 2023-05 / Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

Avis de motion - Règlement #2023-05 / Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Tonia Despont, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement #2023-05 intitulé : « *Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux* », tel que lu et reproduit au registre des règlements de la municipalité.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

ADOPTÉE

7.2 - Adoption / Premier projet / Règlement #2023-05 / Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de loi 122 Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, une municipalité peut maintenant, en vertu des dispositions prévues à l'article 433.1 du Code Municipal, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication de ses avis publics municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été adopté à la séance ordinaire du 6 juin 2023 et que le premier projet de règlement fut également adopté lors de cette même séance ordinaire ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité ;



N° de résolution
ou annotation

2023-06
91

2023-06
92

2023-06
93

- D'ADOPTER le premier projet de règlement #2023-05 intitulé : « *Règlement concernant les modalités de publication des avis publics municipaux* » ;
- D'ENREGISTRER et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le #2023-05 et en conséquence, signé par le maire et le greffier-trésorier et déposé sous la garde de celui-ci.

ADOPTÉE

8 - ADMINISTRATION - GESTION DES SERVICES

8.1 - Adoption / Comptes / Mai 2023

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois de mai 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de mai 2023 au montant de **360 484,15\$**

ADOPTÉE

8.2 - Motion de félicitations / Madame Marie Asselin

ATTENDU le départ à la retraite de Madame Marie Asselin à titre de Coordinatrice du bureau mandataire de la « *Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)* » ;

ATTENDU QUE Madame Asselin a été à l'emploi de la Municipalité de Saint-Raphaël pendant 23 ans ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël tient à souligner par cette résolution le service à la clientèle exceptionnel offert par Madame Asselin. Sa patience, sa capacité aux différents changements inhérents au milieu municipal parfois dur et exigeant. Son dévouement ainsi que son indéfectible loyauté envers les différentes clientèles ainsi que l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- DE féliciter et remercier chaleureusement Madame Marie Asselin pour ses 23 années de service au sein de la Municipalité de Saint-Raphaël.

ADOPTÉE

8.3 - Résolution / Mandataire / SAAQ / Demande de soutien et d'appui

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël est mandataire pour le compte de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) depuis 2017 ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un service régional offert à toute la population de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU QU'à la suite d'une étude statistique préliminaire, la Municipalité a estimé que 15% des usagers du bureau de la SAAQ situé à Saint-Raphaël sont des habitants de la Municipalité elle-même. Que 45% des autres usagers identifiés proviennent des Municipalités voisines de la MRC de Bellechasse, et que près de 40% du reste des usagers de la succursale proviennent de l'extérieur de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU QUE les frais d'opérations et de maintien des services pour la succursale de Saint-Raphaël demeurent assumés en totalité par la Municipalité de Saint-Raphaël et ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël constate que depuis les dernières années, la Municipalité comble un déficit avoisinant les 20 000\$ /année;

ATTENDU QU'avec la mise en ligne récente du service « *saaq clic* », le nombre de transaction en succursale est voué à diminuer drastiquement au cours des prochaines années ;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les redevances faites à la Municipalité de la part de la SAAQ sont calculées sur ce nombre de transactions mensuelles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël veut continuer à offrir ce service pour les citoyens et citoyennes de Bellechasse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- DE faire officiellement une demande d'appui et de soutien auprès de Madame Stéphanie Lachance, députée de la circonscription de Bellechasse afin d'interpeller les instances concernées pouvant éventuellement compenser les pertes engrangés et assumés par la Municipalité de Saint-Raphaël à elle seule depuis 2017 ;
- D'ENVOYER cette résolution à toutes les Municipalités de la MRC de Bellechasse afin de leur demander un appui via résolution.

ADOPTÉE

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUC - ÉGOUTS

9.1 - Dépôt / Rapport du directeur du service voirie / Mai 2023

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Comeau, du rapport mensuel du mois de mai 2023 du directeur du service de voirie, monsieur Claude Morin.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - Dépôt / Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique - Mai 2023

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Frédéric Comeau, du rapport mensuel du mois de mai 2023 du directeur du service incendie et de la sécurité publique, monsieur Claude Morin.

10.2 - Résolution / Ministère des Transports du Québec (MTQ) / Sécurité routière sur la route 281

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent la sécurité sur la route 281 comme étant problématique depuis plusieurs années en raison du grand achalandage routier ;

ATTENDU QUE le conseil désire porter à la connaissance du Ministère des Transports du Québec (MTQ) cette problématique de sécurité ;

ATTENDU le développement domiciliaire de la rue Duchaine ;

ATTENDU QU'entre la rue du Foyer et le garage municipal situé au 483, route 281, aucun trottoir ou système de protection (bollards amovibles) n'est actuellement aménagé côté est, rendant la cohabitation entre les véhicules et les piétons fortement à risque ;

ATTENDU QUE madame la conseillère Guylaine Larochelle désire se retirer en raison d'intérêts professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à majorité ;

- DE demander au MTQ de mettre en place des mesures de sécurité, en collaboration avec la Municipalité, afin d'améliorer la sécurité sur la route 281, et plus particulièrement sur le tronçon identifié entre la rue du Foyer et le garage municipal situé au 483, Route 281.

ADOPTÉE

11 - URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.1 - Résolution / Demande PIIA / 13, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 13, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Installation d'un revêtement de bardeau de cèdre (3/4) Partie ouest ;
- Installation de pierres en bas de façade ;



N° de résolution
ou annotation

2023-06
96

- Galerie de bois et aluminium
- Changement de la porte d'entrée pour une porte en aluminium noire ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 29 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 29 mai 2023, pour le 13, rue Principale.

ADOPTÉE

11.2 - Résolution / Demande PIIA / 3, Côte du Moulin

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 3, Côte du Moulin, concernant les travaux suivants ;

- Enlever le clabord de masonite afin de revenir sur le bardeau de bois initial encore existant et repeindre ;
- Changer les fenêtres existantes et les portes ;
- Enlever le balcon arrière / gauche et remplacer la porte-patio par une fenêtre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 29 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Roy, résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 29 mai 2023, pour le 3, Côte du Moulin.

ADOPTÉE

12 - VARIA

13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

Questions :

- 1- Programmation Loisirs - Carnet des loisirs possible ;
- 2- Plainte / Bâtiment délabré - 442 Boulevard St-Pierre ;
- 3- Offre de loisirs - Lac-aux-Canards - Réparation de la toiture du centre du Lac-aux-Canards ;
- 4- Club de pétanque - Toit sur le terrain



N° de 2023-06
ou annotation

14 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Tonia Despont,

Et résolu que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h14.

Richard Thibault
Maire

Valérie Bergeron
Adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe

7

7